



Vice caché voiture d'occasion ?

Par Maud31100

Bonjour,

J'ai acheté il y a 2 mois une voiture d'occasion (captur) je me suis rendue compte en nettoyant le véhicule, en enlevant les tapis (il y a un tapis tissus, et caoutchou) que le sol arrière est complètement mouillé, un peu plus du côté droit. de là, j'ai fait le lien que dès que mes filles faisaient tombées quelque chose par terre, la chose était humide.

Je suis partie dans le garage Renault où le véhicule a été entretenu, il m'on établi un devis de 600Euros juste pour trouver d'où provient le problème, le garagiste pense que c'est un souci de pare prise mal posé, a confirmer donc.

Si j'avais su ce problème je n'aurai pas acheté ce vehicule ou du moins aurait négocié en fonction du prix des réparations.

A ce jour, puis je considérer que c'est un vice caché, que puis je faire concrètement ?

mon moral en prend un coup de devoir a nouveau depenser 1000Euros de réparation sur un véhicule acheté avec toutes mes économies me doutant pas du tout de son état.

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour

Il est étonnant que cela provienne du pare-brise si l'humidité est à l'arrière.

Une infiltration d'eau peut en effet être considérée comme vice caché.

Je vous conseillerais de faire un courrier R/AR exigeant la remise en état au titre de la conformité du bien vendu, faute de quoi vous demanderez à la justice de l'ordonner au titre des vices cachés.

Votre assurance comporte-t-elle une protection juridique?

Avez vous acquis ce véhicule dans ce garage ?

N'hésitez pas à contacter une association de défense.

Entre autres et pour exemple

[url=https://www.quechoisir.org/soumettre-un-litige-n48324/?gclid=EAlaIQobChMlit2U54f77gIV-wIGAB2fNQ3fEAAYAiAAEgIHPvD_BwE]https://www.quechoisir.org/soumettre-un-litige-n48324/?gclid=EAlaIQobChMlit2U54f77gIV-wIGAB2fNQ3fEAAYAiAAEgIHPvD_BwE[/url]

Par Maud31100

bonjour,

merci pour votre réponse,

c'est une supposition de la part du garagiste qui a eu le même souci quelques semaines plutôt, quoi qu'il en soit pour découvrir d'où provient le problème comme cité dans mon message le devis s'élève à 600 Euros.

Le véhicule a été acheté auprès d'un particulier qui entretenait la voiture dans ce garage,

non, je n'ai pas la protection juridique.

Pensez vous que je devrais appeler l'ancien propriétaire pour un arrangement à l'amiable ?

de plus devrais je tout de même réaliser les travaux afin de déterminer d'où vient le problème avant d'entamer toutes démarches ?

bien cordialement

Par ESP

Prenez aussi l'avis d'un bon carrossier.

Vous pouvez faire comme je l'ai évoqué et faire venir un expert pour confirmation, au cas où vous devriez aller en justice.